

## Ferroviaire : un contrat de filière pour la modernité

Le CS2F (Comité Stratégique de la Filière Ferroviaire) a signé ce mercredi 17 juillet 2024 avec le ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Energie Roland Lescure et le ministre délégué chargé des Transports Patrice Vergriete le nouveau contrat stratégique de filière pour la période 2024-2027. Il fait suite au précédent contrat qui couvrait la période 2019-2022, complété par son avenant en 2021.

FO Métaux, après avoir participé à la construction de ce contrat de filière ferroviaire, a décidé d'engager sa signature car cela va dans le sens des revendications et propositions que nous portons. Ce contrat de filière est basé sur une filière ferroviaire intégrant les 4 axes suivants :

- Une industrie française forte et pilier de la souveraineté industrielle,
- Une filière incontournable de la transition écologique et accélératrice du report modal,
- Une filière intégrant sa révolution numérique au profit de ses clients grâce à une infrastructure modernisée,
- Un renforcement de l'attractivité et l'impact social positif du ferroviaire pour préparer la filière de demain au niveau des métiers de l'industrie et des compétences.

Le contrat s'inscrit dans une période propice au développement du ferroviaire avec une image positive et dans laquelle la filière s'engage en accélérant sa trajectoire de modernisation, en affirmant sa position de pierre angulaire de l'intermodalité et de la décarbonation des transports.

Les CSF, qui sont issus du CNI (Comité National de l'Industrie), poursuivent plusieurs objectifs, qui sont la réindustrialisation, la transition écologique et numérique, et la résilience du pays.

La Fédération FO Métaux s'est particulièrement engagée sur le thème de l'attractivité de la filière face à la pénurie de main d'œuvre sur les métiers en tension et les nouveaux métiers liés au digital et à la cybersécurité. Cette attention devra être portée, pour FO Métaux, auprès des jeunes générations afin de pouvoir perpétuer les savoir-faire et les compétences en matière industrielle ferroviaire. Ainsi, pour garantir la pérennité des compétences, la filière devra adapter ses besoins en fonction de ses plans de charge et améliorer son attractivité et la fidélisation de ses talents. Une attention particulière devra être aussi portée sur la féminisation de la filière.

Nous militons pour faire renaître l'industrie sur notre territoire. Facteur de croissance, d'innovation, de compétitivité, de souveraineté, d'indépendance et d'emplois, l'industrie doit retrouver la place qui n'aurait jamais dû cesser d'être la sienne au cœur de notre économie. Alors qu'elle ne représente que 12 % du PIB tricolore, elle frôle les 20 % chez certains de nos voisins. La volonté de réindustrialisation doit être pourvoyeuse d'emplois en prenant réellement en compte les questions sociales et, face à l'urgence, des engagements concrets sont indispensables. Ce contrat du CS2F en contient, ce dont nous nous félicitons.

Paris, le 17 juillet 2024

### **Contacts :**

**Eric KELLER** : Secrétaire Fédéral en charge du secteur du Ferroviaire - Tél : 06.82.66.65.13

**Patrick DECARA** : Membre FO au CSF Ferroviaire – Tél : 06.58.97.39 .07